



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

FC/JW

P.V. CEB 12

## Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

### Procès-verbal de la réunion du 29 février 2016

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 15 février 2016
2. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2015 - Rapporteur: M. Gast Gibéryen - Continuation de l'examen des points soulevés par la Cour des comptes
3. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Alex Bodry remplaçant M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Gusty Graas remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché remplaçant Mme Viviane Loschetter, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés (*observateur*)

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen

\*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

\*

#### **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 15 février 2016**

Le projet de procès-verbal est approuvé sans modification.

## **2. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2015**

M. le Rapporteur Gast Gibéryen continue l'examen des points soulevés par la Cour des comptes.

En relation avec le contrôle de la Cour des comptes portant sur l'établissement public «Laboratoire National de Santé», la Comexbu note que la Commission de la Santé a analysé, au cours de sa réunion du 22 février 2016, plusieurs des points soulevés par la Cour des comptes dans son rapport spécial sur les établissements publics 2015.

La Comexbu, après discussion, décide de faire abstraction d'une nouvelle réunion avec Mme la Ministre de la Santé et de se référer au contenu du procès-verbal de la Commission de la Santé pour compléter son projet de rapport sur les établissements publics.

Il est rappelé qu'il incombe à la Comexbu d'assurer le suivi des rapports de la Cour des comptes au niveau de la Chambre des Députés.

## **3. Divers**

La réunion de la Comexbu du 21 mars 2016 sera dédiée à une entrevue avec le Ministre des Finances et ses collaborateurs sur le fonctionnement du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité et les questions soulevées par la Cour des comptes dans ce contexte.

\* \* \*

Luxembourg, le 9 mars 2016

La secrétaire,  
Francine Cocard

La Présidente,  
Diane Adehm